

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	19

N° D059_2023 Ecole_demande d'une subvention exceptionnelle pour la classe découverte

L'an deux mille vingt-trois, le cinq octobre,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Marie-Françoise PAUTHIER, première adjointe.

Présents (15) : Mmes et Ms. PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie, WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

Absent (0) :

Excusés (4) : PODEVIN Christian pouvoir à PINGET Denis
BURNET Stéphanie pouvoir à WIART Florine
GILLANT Olivier pouvoir à GALLAY Claude
GILLET Bruno donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER

Date de la convocation du conseil municipal le 28 septembre 2023.
A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît.

La 3^{ème} adjointe expose une demande de la directrice de l'école du chef-lieu. La directrice souhaite organiser une classe découverte pour les CE1 / CE2 (48 élèves) du 12 au 14 juin 2024 au Reposoir afin de pratiquer diverses activités sportives (tir à l'arc, course d'orientation, grimpe d'arbre...) dans le cadre du projet de l'année sur le sport et l'olympisme.

Le coût total du projet, transport compris, s'élève à 9 018.85€. Une partie du financement pourra se faire avec l'aide de l'APE, une participation des familles et des actions menées avec les élèves pour alléger le budget.

Le département est d'accord pour subventionner à raison de 10€ par enfant et par jour, soit **1 440€**, si la commune s'engage à verser la même somme

La 3^{ème} adjointe précise que la commune a l'habitude de participer à ces classes découvertes, le projet étant aussi bien éducatif que pédagogique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la classe découverte des CE1 / CE2 du 12 au 14 juin 2024 au reposoir
- **APPROUVE** le montant 1440 € pour la subvention exceptionnelle afin que le projet puisse bénéficier du financement du département.

avec deux abstentions.

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



La première adjointe,
Marie-Françoise PAUTHIER

